



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 octobre 2024,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- | | |
|--------------------------------|---|
| Préavis municipal n° 50 (24) : | Arrêté d'imposition 2025 |
| Préavis municipal n° 51 (24) : | Demande de crédit d'investissement pour la rénovation du collecteur d'eau claire à la place du collèe |
| Préavis municipal n° 52 (24) : | Demande d'adoption d'un crédit complémentaire pour la transformation du collèe en espace santé |

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 4 octobre 2024

LA MUNICIPALITE



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch